

**Zeitschrift:** Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse  
**Herausgeber:** Union syndicale suisse  
**Band:** 12 (1920)  
**Heft:** 11

**Rubrik:** La prévoyance populaire suisse

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 02.02.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

Marchandises	1er trimestre	II <sup>e</sup> trimestre
Céréales et légumes à cosse (q)	1,550,007	957,061
Viande fraîche (q)	4,025	1,035
Oeufs (q)	4,771	17,555
Saindoux (q)	18,043	8,524
Beurre de coco (q)	2,922	1,726
Beurre (q)	594	11,642
Sucre (q)	412,783	366,626
Bétail de boucherie: Bœufs (pièces)	5,193	3,584
Vaches et génisses (pièces)	392	503
Porcs (pièces)	1,395	976

Le deuxième trimestre accuse donc une diminution des importations, mais on aurait tort d'en conclure quoi que ce soit étant donné les grandes fluctuations dans les conditions de transport.



## La Prévoyance populaire suisse

### Assurance populaire mutuelle

Durant la période du 1er janvier au 15 octobre 1920, le total des assurances de la Prévoyance populaire a subi une nouvelle augmentation de 2½ millions de francs, de sorte que le chiffre total des assurances en cours s'élève aujourd'hui à 7 millions et demi de francs.

Au cours des premiers neuf mois et demi du deuxième exercice annuel, 14 cas de décès ont été enregistrés parmi les assurés, pour lesquels il a été payé en tout aux ayants droit, comme capital assuré, une somme de fr. 13,684.65. De ces 14 cas de décès, 8 concernent des assurances individuelles et 6 des assurances collectives. 4 des assurés individuels décédés avaient conclu un contrat d'assurance sans visite médicale, et 4 étaient au bénéfice d'une assurance avec visite médicale. Le fait que 4 décès sont survenus aussi parmi des personnes assurées avec visite médicale montre combien rapidement et inopinément l'homme peut être enlevé à sa famille, les quatre personnes décédées, dont il est question, ayant été admises dans l'assurance il y a très peu de temps sur la base d'un certificat médical favorable. *C'est pourquoi nous ne saurions assez recommander à quiconque se préoccupe sérieusement de l'avenir des siens, de recourir au seul moyen efficace qui lui permette d'atteindre ce but, soit à la conclusion d'une assurance sur la vie.* La meilleure occasion est offerte en cela par la Prévoyance populaire suisse dont les primes sont dès le début très modestes et les conditions d'assurance extraordinairement favorables.

La mortalité parmi les assurés étant restée jusqu'ici sensiblement au-dessous des prévisions mathématiques et, d'autre part, les frais d'administration ayant de nouveau été réduits à de modestes limites, il est permis d'espérer que les comptes du deuxième exercice annuel de la Prévoyance populaire boucleront de nouveau favorablement. La Prévoyance populaire a commencé ses opérations le 1er décembre 1918 avec un fonds de garantie de fr. 250,000.— et un capital de fondation de fr. 100,000.—. Aujourd'hui, ses moyens de garantie atteignent fr. 750,000.— en chiffre rond, de sorte que le montant du début a déjà plus que doublé.



## Mouvement syndical international

**Autriche.** — *Les syndicats autrichiens en 1919.* — La *Gewerkschaft* nous donne des détails intéressants sur la force et la capacité d'action des fédérations syndicales de l'Autriche allemande pendant l'année 1919. Des six millions et demi d'habitants de l'Autriche allemande, 772,146 sont membres des syndicats, donc exactement le 12 %. En comparaison de l'année écoulée l'effectif a augmenté de 359,236 membres, donc du 87,01 %. Le nombre des membres est trois fois plus élevé qu'en 1914, tandis que le territoire de l'organisation était à cette époque cinq fois plus étendu qu'aujourd'hui. De ces membres, 578,983 ou le 74,98 % appartenaient au sexe masculin et 193,163 ou le 25,02 % au sexe féminin. Le nombre total des fédérations affiliées est de 62; il s'est accru depuis l'an passé de 7, bien que les ouvriers des brasseries et ceux des fabriques de porcelaines aient disparu ensuite de fusion. Les nouvelles fédérations adhérentes sont celles des employés des bureaux de notaires et d'avocats, des employés des banques et caisses d'épargne, des employés de l'industrie, des services publics, des entreprises techniques, des télégraphes et téléphones, des domestiques et des coiffeurs, donc la plupart des professions dont l'adhésion est encore fort éloignée en Suisse. L'augmentation du nombre des membres est loin d'être uniforme dans chaque fédération; ce sont les ouvriers agricoles et des exploitations forestières qui enregistrent le plus important développement: leur effectif s'accrut de 753 à 30,133 membres. Suivent ensuite les jardiniers, de 145 à 2195, les employés de restaurants, de 2845 à 28,088, les charpentiers, de 988 à 5358, les ouvriers de la commune de Graz, de 258 à 1182, les bouchers, de 818 à 3615, et les ouvriers des tuileries, de 771 à 3296. Certaines industries, comme les mines, les verreries et les fabriques de tabacs étant réparties dans des régions dont une partie a été détachée et attribuée à d'autres pays, le nombre des ouvriers syndiqués de ces industries a diminué du 20 au 40 %.

La situation financière est des plus réjouissantes. Les recettes totales de toutes les fédérations s'élèvent à cr. 29,261,457.49, autant que pendant les années 1911, 1912 et 1913. De cette somme, cr. 24,477,000.— proviennent des cotisations ordinaires. Ce sont les ouvriers sur métaux qui enregistrent les recettes les plus élevées: cr. 9,176,000.—; suivent ensuite les imprimeurs et typographes avec cr. 2,883,000.—, les cheminots avec cr. 2,183,000.—, les ouvriers du commerce et des transports avec cr. 2,150,000.—, tandis que les autres fédérations ont des recettes inférieures à deux millions de couronnes. Les dépenses totales sont de cr. 20,702,713.17, dont cr. 3,748,416.94 incombent aux secours (sans les grèves). La plus grande partie fut engloutie par le secours de chômage avec cr. 2,151,463.58 ou le 10,39 % des dépenses totales, ensuite le secours de nécessité avec cr. 492,761.28 ou le 2,39 %. Les secours comportent en tout le 18,10 % des dépenses. Ensuite du renchérissement les frais d'administration se sont considérablement élevés: les frais d'administration se sont élevés à cr. 4,040,961.10, c'est-à-dire le 19,52 % des dépenses; les dépenses matérielles ont été de cr. 2,675,110.41 ou le 12,92 %. Les organes fédératifs nécessitent une somme de cr. 2,776,228.12 ou le 13,42 %. Les frais de propagande et d'organisation ont été de cr. 2,870,551.09 ou le 13,87 %.

Calculée par tête en comparaison de la période écoulée, l'augmentation est de cr. 25.71 à cr. 37.89. Les dépenses de cr. 26,81 par tête contre cr. 22.76 l'an dernier. En secours il fut versé cr. 5.14 contre cr. 5.95 l'année écoulée.